



ANNEXE III

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AVEC LES NORMES DE COMMERCIALISATION DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS VISÉ AUX ARTICLES 12, 13 ET 14

1. Opérateur		Certificat de conformité avec les normes de commercialisation de l'Union européenne applicables aux fruits et légumes frais N°	
2. Emballeur identifié sur l'emballage (si différent de l'opérateur)		3. Organisme de contrôle	
		4. Lieu du contrôle/pays d'origine (1)	5. Région ou pays de destination
6. Identification du moyen de transport		7. <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> importation <input type="checkbox"/> exportation	
8. Colis (nombre et type) - -	9. Type de produit (variété si la norme le précise)	10. Catégorie de qualité	11. Poids net total en kg
12. L'envoi visé ci-dessus est conforme, au moment de la délivrance, aux normes de commercialisation de l'Union européenne en vigueur. Bureau de douanes prévu: Lieu et date de délivrance Valable jusqu'au (date): Signataire (nom en caractères d'imprimerie): Signature Cachet de l'autorité compétente			
13. Observations			

(1) Lorsque les produits sont réexportés, mentionner leur origine dans la case 9.